

triangle peut avoir deux angles droits, » il ne se rend pas compte évidemment des combinaisons possibles dans l'espace : la possibilité qu'il exprime n'existe que dans son esprit. Dans ce cas la distinction est évidente, parce que les premiers éléments de la géométrie sont accessibles à tous les esprits.

Mais en philosophie on commet des méprises semblables, faute de méditation, et l'on ne peut être amené à reconnaître l'erreur que par des études méthodiques et approfondies. Si, au lieu de dire que l'imagination ne peut comprendre l'infini, ce qui est vrai, on soutient que la raison ne peut saisir ni connaître l'infini, on regarde comme impossible un fait attesté par tous ceux qui ont réfléchi à cette propriété. Quand on dit « les astres peuvent être habités ; il y a peut-être une infinité de systèmes solaires dans l'espace ; l'homme peut réaliser tout l'idéal de la vie rationnelle dans le temps infini, » le jugement est encore problématique dans la forme, mais la possibilité qu'il contient est purement subjective. En soi la chose ne peut être d'une façon ou d'une autre, elle est d'une seule manière, et Dieu la connaît comme telle, comme nécessaire. Nous pouvons ignorer si les astres en général sont habités ou non, mais de ces deux hypothèses une seule est réelle, et si les limites de l'observation pouvaient s'étendre pour nous, nous saurions laquelle est vraie et laquelle est fausse. Nous n'avons pas d'intuition sensible non plus au sujet du nombre des systèmes célestes. Sont-ils infinis ou non ? La question est douteuse pour nous, mais elle ne l'est certainement pas pour une intelligence infinie. Dieu sait que les astres sont et doivent être infinis, ou il sait que les astres ne sont pas infinis quant au nombre. La possibilité n'existe que pour nous, dans l'état actuel de nos connaissances, et le jugement problématique se transformerait sans doute en jugement apodictique, si nous avions une notion plus complète du principe absolu de la science. Nous verrions alors que la nature, semblable à Dieu, doit être infinie, et que si elle manifeste son essence dans ces individualités que nous appelons astres, elle ne peut être infinie que par l'infinité des globes célestes. Nous verrions en outre que

la même proposition doit s'appliquer à l'humanité, qu'il doit y avoir par conséquent une infinité d'êtres raisonnables, et alors, par voie de déduction, nous trouverions aussi la solution de la question précédente, au sujet de l'habitabilité des astres. Ce qui nous semble maintenant possible serait en ce cas démontré comme nécessaire. On pourrait dans la métaphysique résoudre de la même manière le troisième problème : est-il possible de réaliser l'idéal de la raison ? Si l'âme est immortelle, la vie de l'homme est infinie dans le temps ; si l'homme est pleinement semblable à Dieu, il doit aussi accomplir le but de la vie ; or le but de la vie d'un être est la réalisation de son idéal. L'idéal sera donc complètement réalisé, non pas, il est vrai, à tel ou tel moment de la durée, mais dans l'infinité du temps. Le problème ainsi se change en théorème.

6. Nous avons étudié les jugements au double point de vue des termes et de la relation. Les termes ont été considérés comme notions isolées, d'après leur objet ou leur essence et d'après leur forme ou leur position. La relation a été envisagée à son tour d'après la manière dont elle est posée, d'après sa détermination et sa modalité. Nous négligeons les autres relations possibles entre le sujet et l'attribut, même le rapport de causalité, qui fait la proposition causale, parce que ces relations sont suffisamment déterminées d'après les principes ordinaires de la division des jugements. Une proposition *causale*, par exemple, peut être catégorique, hypothétique ou disjonctive, apodictique, problématique ou assertoire. « Le moi est cause de ses actes internes ; si le moi est cause, il est responsable ; la connaissance a une double cause, le moi et le non-moi. » Mais pour achever la division du jugement, il faut encore comparer les termes à la relation ou considérer le sujet et l'attribut en tant qu'ils sont en rapport dans la phrase. Ici nous avons de nouveau deux aspects, celui de l'égalité ou de l'inégalité des termes et celui de l'extension ou de la quantité.

Les termes comparés entre eux sont égaux ou inégaux. L'égalité n'admet pas de division et donne naissance au jugement *identique*. « L'homme est homme ; je suis moi ; $A = A$. »

Ces jugements par leur évidence absolue sont une arme puissante contre les sophismes et les préjugés. Ils reposent sur le principe d'identité : chaque chose est ce qu'elle est, le vrai est vrai, le faux est faux.

L'inégalité suppose deux cas, selon que l'attribut est complètement ou partiellement différent du sujet. Le jugement *synthétique* exprime un rapport de différence ou d'opposition complète entre le sujet et l'attribut. Les deux termes sont alors des notions transcendantes l'une par rapport à l'autre; l'attribut n'est pas donné avec le sujet, mais le dépasse ou existe à part en dehors du sujet; l'attribut n'est pas une propriété simple du sujet, qu'on puisse obtenir par la voie de l'analyse, mais une propriété relative, qui implique autre chose, ou une substance étrangère qui ne peut être jointe au sujet dans la proposition que par une opération synthétique de l'intelligence. Exemples « l'esprit est uni au corps; le monde a une cause; la série des nombres est infinie; la vie de l'âme est sans limites dans le temps. » Aucun de ces sujets, en effet, étudié en lui-même et développé dans son contenu, ne peut fournir la notion de l'attribut que nous lui accordons dans la phrase, car le dernier terme va au delà de l'essence du premier. Le corps n'est pas dans l'âme, ni la cause du monde dans le monde, ni l'infini dans la série des nombres ou dans la vie d'un être limité. Chaque fois que l'attribut dépasse ou surpasse la sphère du sujet, le jugement est synthétique. D'où il suit qu'il faut appeler synthétiques toutes les propositions qui ont Dieu pour attribut, attendu que l'essence divine est l'essence une et entière qui contient tout et n'est contenue dans aucune autre essence. Telle est la proposition du panthéisme « le monde est Dieu. »

Le jugement *analytique* exprime entre le sujet et l'attribut un rapport d'identité et de différence à la fois et présente ainsi la combinaison des deux espèces précédentes. Les termes sont les mêmes en ce sens que l'un est donné par l'autre, que la notion du premier enveloppe implicitement la notion du second, ou que l'attribut résulte de la décomposition du sujet. Ils ne sont pas les mêmes en ce sens que l'un n'est qu'une propriété, une partie ou une détermination de

l'autre. Le jugement analytique est donc purement explicatif : l'attribut n'est qu'un développement du sujet, sans aucune addition d'éléments étrangers, tandis que le jugement synthétique contribue à l'accroissement de nos connaissances, en comparant entre elles des notions hétérogènes. Exemples « l'homme pense; la matière est étendue; un diamètre vaut deux rayons; Dieu sait tout. » Dans chacune de ces propositions, l'attribut provient de l'analyse du sujet et appartient à son essence. L'omniscience est une propriété de Dieu, comme la pensée est une faculté de l'homme, et l'étendue une qualité de la matière. Toutes les propositions, positives ou négatives, où Dieu apparaît comme sujet, sont analytiques, puisque Dieu est le principe de toutes choses et de toutes connaissances. Quand je dis « Dieu est aussi le monde, » je veux dire que Dieu est tout l'être, toute l'essence, sans aucune restriction, que le monde est l'ensemble des êtres finis et des essences déterminées, selon les genres et les espèces, et que le monde comme tel est en Dieu et par Dieu, comme nos propres créations sont en nous et par nous. Il suffit donc d'analyser méthodiquement la notion de Dieu pour rencontrer aussi la notion du monde, comme effet de la cause suprême. Il en serait de même si je disais « Dieu ne veut pas la perte des coupables; » car vouloir la perte du coupable est une vengeance, la vengeance est un mal, et le mal est incompatible avec la perfection divine. L'analyse métaphysique, en démontrant que Dieu est le bien et veut le bien de tous, établit en même temps que Dieu n'est pas le mal et ne veut la ruine ou la damnation de personne.

Les jugements analytiques et synthétiques sont tantôt à priori, tantôt à posteriori. Kant se trompe quand il assure que cette distinction ne concerne pas les jugements analytiques. Elle s'applique au contraire à toutes les formes du jugement, sauf les jugements absolus, généraux et apodictiques, qui par leur nature même dépassent les limites de l'expérience, sauf encore les jugements individuels qui ne portent que sur des objets d'observation. Les jugements catégoriques, hypothétiques et disjonctifs, les jugements affirmatifs, négatifs et limitatifs sont à priori ou à posteriori,

selon que les termes dont ils se composent sont des notions rationnelles ou expérimentales. Il en est de même des jugements qui concernent les termes comparés entre eux au point de vue de l'identité. De là quatre combinaisons :

Jugement analytique à priori : « l'espace est infini ; dans tout triangle les angles opposés à des côtés égaux sont égaux. » La plupart des jugements mathématiques appartiennent à cette catégorie, quoique Kant les considère comme synthétiques.

Jugement analytique à posteriori : « l'esprit a conscience de sa liberté ; l'eau se compose d'oxygène et d'hydrogène. » Kant prétend que tout jugement analytique est à priori, parce qu'on n'a nul besoin de l'expérience pour affirmer les propriétés d'un objet. La psychologie expérimentale et l'étude des corps dans les sciences naturelles sont cependant des analyses qui ne peuvent se faire que par l'observation interne ou externe. Il n'est donc pas vrai que tout jugement d'expérience soit synthétique ; il n'est synthétique au contraire que si les substances, spirituelles ou physiques, sont comparées entre elles et acquièrent, par voie d'analogie ou d'induction, des propriétés nouvelles et transcendantes. Si Kant est dans l'erreur à ce sujet, quelle confiance méritent encore ses conclusions sceptiques en métaphysique, qui reposent en partie sur la considération des jugements analytiques et synthétiques ?

Jugement synthétique à posteriori : « la terre tourne autour du soleil ; l'influence de la lune est sensible dans les marées. » Ces propositions sont synthétiques, parce que le premier terme, considéré isolément, ne pourrait donner le second, mais elles sont basées sur l'observation astronomique.

Jugement synthétique à priori : « tout phénomène a une cause ; le monde est sans limites dans le temps et dans l'espace ; l'humanité doit se rattacher à Dieu. » Ces propositions sont synthétiques, parce que l'attribut dépasse le sujet, mais elles ne peuvent être vérifiées dans leur universalité par aucune expérience. Kant regarde la solution de pareils jugements comme le problème fondamental de la métaphy-

sique (1). La forme de la question est ingénieuse. La métaphysique, en effet, est la philosophie pure, dégagée de tout élément empirique, et ne peut être abordée avec succès sans synthèse. Il s'agit de passer méthodiquement du fini à l'infini, de la variété à l'unité, du monde à Dieu, c'est à dire d'une série de notions au principe absolu de la science. Demander comment sont possibles des jugements synthétiques à priori, c'est demander comment il est possible d'affirmer avec certitude un rapport entre deux notions étrangères ou transcendantes, sans le secours de l'observation. La théorie de la connaissance répond à cette question. Mais n'oublions pas qu'une fois l'idée du principe élucidée, la métaphysique n'est plus que l'analyse de la notion de Dieu, comme la géométrie est l'analyse de la notion de l'espace.

7. Les jugements universels et particuliers s'appellent jugements de *quantité* et concernent l'extension du sujet considéré non en lui-même, mais par rapport à l'attribut. Un même terme n'a qu'une même extension, mais cette extension peut être affirmée soit en totalité, soit en partie, en présence de deux notions différentes, selon que ces notions sont un genre supérieur ou une espèce inférieure du sujet, comme dans cet exemple : « tous les oiseaux sont vertébrés ; quelques oiseaux sont rapaces. » Il s'agit donc de l'extension relative du sujet comparé à l'attribut, ou plutôt il s'agit de l'étendue de la relation qui existe entre les deux termes, car dans d'autres circonstances le mot extension ne s'applique plus convenablement. Le jugement est universel ou particulier, selon que le sujet est entièrement ou partiellement rapporté à l'attribut, de quelque manière du reste que l'attribut doive être rapporté au sujet. Le jugement est universel-particulier, si le sujet est mis en rapport avec l'attribut, non seulement comme tout, d'une manière indivise ou indéterminée, mais encore dans l'ensemble de toutes ses parties. On confond ordinairement ce principe de division avec celui qui a été développé au sujet des termes considérés dans leur objet ou leur essence. Au lieu de dire que les jugements

(1) Kant, *Kritik der reinen Vernunft*, Einleitung.

sont absolus, généraux et individuels, selon la nature des termes, et qu'ils sont universels, particuliers et universels-particuliers, selon l'étendue de leur relation, on dit, depuis Kant, en mêlant les deux divisions, que les jugements sont universels, particuliers et individuels. C'est là une grave erreur qui peut vicier la théorie du raisonnement, et dont les vieilles logiques, tant décriées et si peu comprises, savaient se préserver. « Il importe peu pour l'universalité d'une proposition que l'étendue de son sujet soit grande ou petite, pourvu que, telle qu'elle soit, on la prenne tout entière; et c'est pourquoi les propositions singulières tiennent lieu d'universelles dans l'argumentation (1). »

L'observation est d'autant mieux fondée, que les six espèces de jugements que nous venons de nommer se combinent parfaitement entre elles d'après les procédés ordinaires. Un jugement absolu peut être universel, particulier ou l'un et l'autre, selon la manière dont le sujet est rapporté à l'attribut. Exemples « Dieu est infini; Dieu dans sa sagesse gouverne le monde; Dieu dans son essence et dans tous ses attributs est la perfection absolue. » Quand je dis simplement « Dieu, » je ne fais aucune distinction, je parle de l'objet considéré dans son unité indivise; quand je dis « Dieu dans sa sagesse, » je ne parle que d'une seule propriété ou d'une partie de l'essence divine; quand je dis « Dieu dans son essence et dans toutes ses qualités, » je parle à la fois du tout et des parties, comme objet d'une notion analytique et complète. De même un jugement général peut être universel, particulier ou universel et particulier tout ensemble. Exemples « tout homme peut remplir ses devoirs; quelques hommes sont vicieux; tout homme, comme être raisonnable, libre et perfectible, mérite l'estime de ses semblables. » La première proposition est à la fois *générale* et *universelle*; ces deux termes se prennent ordinairement comme synonymes, mais l'un désigne le caractère de la notion, qui représente un genre et s'exprime par un nom commun, tandis que l'autre désigne

(1) *Logique de Port-Royal*, deuxième partie, ch. III, 1662. — Euler, *Lettres à une princesse d'Allemagne*, xxxix, 1761.

que la notion est prise sans restriction. La seconde proposition a pour objet la même notion générale, mais elle ne la met que partiellement en relation avec son attribut. Un jugement individuel enfin peut à son tour être universel, particulier ou universel-particulier. Exemples « cet arbre-ci est utile; cet arbre sert à l'alimentation; cet arbre est sain dans tous ses organes. » Toutes ces propositions sont singulières, puisqu'elles parlent d'un objet individuel; mais, d'une part, cet objet est utile dans son ensemble; de l'autre, il peut servir à la nutrition dans une de ses parties, en tant qu'il porte des fruits; enfin il est considéré comme un être organique dans la plénitude de ses organes. On voit que l'ancienne logique n'avait pas tort d'assimiler un jugement individuel à un jugement universel, ce qui ne saurait plus se faire dans la classification en usage, mais qu'elle n'enseignait qu'une partie de la vérité, puisqu'un jugement individuel peut aussi être particulier, soit au fond, soit dans la forme.

D'après ces explications, le jugement *universel* est celui qui rapporte entièrement le sujet à l'attribut ou qui considère le sujet dans toute son extension, quand il s'agit d'un concept ou d'une notion générale: « les parallélogrammes sont des quadrilatères; tout ce qui est matériel est pesant. » Ces deux propositions méritent d'être distinguées entre elles comme deux cas particuliers. D'une part, le sujet a moins d'extension que l'attribut, l'un est une espèce de l'autre, les notions sont *subordonnées*, et alors, si le sujet est rapporté tout entier à l'attribut, l'attribut cependant ne peut être rapporté qu'en partie au sujet. Aussi la proposition ne se prête-t-elle pas à une conversion simple. Si l'on peut dire: « tous les parallélogrammes sont des quadrilatères, » on ne peut pas dire réciproquement: « tous les quadrilatères sont des parallélogrammes, » mais seulement: « quelques quadrilatères sont des parallélogrammes. » D'autre part, le sujet et l'attribut sont des notions *équivalentes*, de même extension, de sorte que les deux termes se rapportent entièrement et mutuellement l'un à l'autre. La proposition est donc *réciproque* et peut se convertir simplement en ses propres termes: « tout ce qui est matériel est étendu, tout ce qui est étendu est matériel. » La

proposition réciproque est un jugement universel dont les deux termes ont une même étendue. Dans le cas de la subordination, tout S est dans P, mais quelque P seulement est dans S; dans le cas de l'équivalence, tout S est dans P et tout P dans S. Il existe un troisième cas encore pour le jugement universel, c'est celui de la *coordination* ou de l'incompatibilité, où le sujet et l'attribut se rapportent complètement et mutuellement l'un à l'autre, mais d'une manière négative, c'est à dire s'excluent l'un l'autre : « aucun cercle n'est une ellipse, » et réciproquement, « aucune ellipse n'est un cercle; » nul S n'est dans P et nul P n'est dans S.

Le jugement *particulier* est celui qui rapporte partiellement le sujet à l'attribut, ou qui ne considère le sujet que dans une partie de son extension, quand il s'agit d'un concept : « quelques lignes courbes sont des cercles; quelques quadrilatères équiangles sont équilatéraux. » Ici encore il y a deux cas à distinguer. Dans la première proposition, le sujet est un genre de l'attribut, et alors, quoiqu'il ne soit rapporté que partiellement à l'attribut, l'attribut doit être rapporté totalement au sujet; les notions sont subordonnées comme dans un cas du jugement universel, mais la *subordination* est *inverse* : c'est le second terme qui est subordonné au premier, et non le premier au second. Leur double relation doit donc s'exprimer ainsi : « quelques lignes courbes sont des cercles; tous les cercles sont des lignes courbes. » S est en partie dans P, mais P est tout entier dans S. Le second cas est celui de l'*entrecroisement*. Les notions entrecroisées appartiennent à la division des concepts d'après l'extension. Deux notions sont entrecroisées quand elles ne sont ni subordonnées entre elles, ni coordonnées sous un même genre, mais qu'elles ont ensemble une espèce commune, dont elles s'affirment toutes deux, et en vue de laquelle elles peuvent aussi s'affirmer partiellement l'une de l'autre. Si l'on considère, par exemple, les quadrilatères au point de vue de l'égalité des quatre angles et des quatre côtés, on dira qu'il y a des quadrilatères équiangles, tels que le carré et le rectangle, qu'il y a des quadrilatères équilatéraux, tels que le

carré et le losange, qu'il y a des quadrilatères non équiangles, tels que le losange, le parallélogramme et le trapèze, qu'il y a enfin des quadrilatères non équilatéraux, tels que le rectangle, le parallélogramme et le trapèze. Ces différents termes ne s'excluent pas entièrement comme des espèces coordonnées dans une division régulière, mais ils ne peuvent pas non plus s'affirmer entièrement les uns des autres, comme des notions subordonnées : ils se croisent. En effet, il y a un terme commun aux deux premiers groupes, c'est le carré; un terme commun à la seconde et à la troisième classe, c'est le losange; deux termes communs aux deux derniers groupes : le parallélogramme et le trapèze; mais il y a aussi dans chaque cas des termes non communs ou différents. A l'égard des termes communs, les genres s'affirmeront les uns des autres; à l'égard des termes différents, ils devront se nier; mais l'affirmation et la négation ne pourront être que partielles, puisque tout n'est pas commun et que tout n'est pas opposé. Il y aura donc quatre formes distinctes du jugement particulier qui a pour termes des notions entrecroisées, selon que l'attribut sera affirmé ou nié du sujet, ou réciproquement le sujet de l'attribut. Ainsi l'on pourra dire : « quelques quadrilatères équiangles sont équilatéraux; quelques quadrilatères équiangles ne sont pas équilatéraux; quelques quadrilatères équilatéraux sont équiangles; quelques quadrilatères équilatéraux ne sont pas équiangles. » Quelque S est dans P, quelque S n'est pas dans P, quelque P est dans S, quelque P n'est pas dans S. Les mêmes jugements pourront se formuler sur les autres notions entrecroisées : « des quadrilatères non équiangles sont équilatéraux; des quadrilatères non équiangles ne sont pas équilatéraux, etc. »

Il y a donc cinq cas possibles pour les jugements universels et particuliers, selon la manière dont le sujet est rapporté à l'attribut, et l'attribut au sujet. On peut les présenter sous cette forme algébrique :

1. Équivalence : Tout S est P, tout P est S;
2. Subordination : Tout S est P, quelque P est ;

3. Coordination : Nul S n'est P, nul P n'est S;
4. Subordination inverse : Quelque S est P, tout P est S;
5. Entrecroisement : Quelque S est P, quelque P est S;
 Quelque S n'est pas P, quelque P n'est pas S.

Vérifions si cette division est complète, en procédant d'une autre manière, et en marquant mieux la quantité de l'attribut dans les jugements universels et particuliers, c'est à dire en faisant précéder chaque terme de son déterminatif *tout* (omne) ou *quelque* (quoddam). Toutes les combinaisons mathématiquement possibles sont alors au nombre de huit pour le rapport de S à P, et autant pour le rapport inverse de P à S :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| 1. Tout S est tout P. | 2. Tout S n'est-pas tout P. |
| 3. Tout S est quelque P. | 4. Tout S n'est-pas quelque P. |
| 5. Quelque S est tout P. | 6. Quelque S n'est pas tout P. |
| 7. Quelque S est quelque P. | 8. Quelque S n'est pas quelque P. |

La première combinaison est le cas de l'équivalence, qui comprend aussi le rapport inverse : tout P est tout S. La deuxième combinaison est le cas de la coordination ou de l'exclusion, qui comprend encore le rapport inverse : tout P n'est-pas tout S, c'est à dire nul P n'est S. La troisième combinaison est le cas de la subordination, qui comprend le cinquième rapport inverse : quelque P est tout S. La cinquième combinaison est le cas de la subordination inverse, qui comprend également le rapport inverse de la troisième combinaison : tout P est quelque S. La septième et la huitième combinaisons sont le cas de l'entrecroisement, qui comprend aussi les deux rapports inverses. Les exemples donnés précédemment suffisent à éclaircir ces points. Restent la quatrième et la sixième combinaisons des deux ordres, qui sont moins importantes et qui sont comprises, comme conséquences, dans le cas de l'exclusion des notions coordonnées. En effet, si tout S est hors de tout P, il en résulte que tout S sera hors de chaque partie de P et réci-

proquement, et que chaque partie de S sera également hors de tout P et réciproquement.

La division est donc complète. En outre, on voit que dans les cas de l'équivalence, de la coordination et de l'entrecroisement, le rapport de P à S est le même que le rapport de S à P : si tout S est tout P, tout P est également tout S ; si nul S n'est P, nul P non plus n'est S ; si quelque S seulement est P, quelque P seulement est S. Dans les deux cas de la subordination, au contraire, le rapport de P à S est l'opposé du rapport de S à P : d'une part quelque S est tout P et tout P est S ; de l'autre tout S est quelque P et quelque P est tout S. Ces observations faciliteront les conclusions à tirer d'un jugement par voie d'inversion. On commet fréquemment des erreurs à cet égard, parce que, dans le langage ordinaire, quand on dit : tout S est P ou quelque S est P, il reste indéterminé, si P doit être pris en tout ou en partie, dans les deux cas, et même dans le second, s'il s'agit seulement d'une espèce de S ou si ce qu'on affirme d'une espèce ne doit pas s'affirmer du genre entier. On peut dire exactement : « quelques cercles sont des lignes courbes, » mais si l'on a égard à la valeur réelle des notions, on ne dira pas : « quelques cercles seulement sont des lignes courbes, » car tous les cercles appartiennent à ce genre ; on ne dira pas non plus : « quelques cercles sont toutes les lignes courbes, » car tous les cercles ensemble ne font qu'une partie de ce genre de lignes. Pour éviter l'erreur, il importe de bien déterminer les notions. C'est ce qui a été parfaitement compris par sir William Hamilton dans ses Discussions sur la philosophie et la littérature, 1852 ; mais on a tort en France de lui attribuer l'honneur de cette découverte, popularisée en Allemagne depuis le commencement de ce siècle par les ouvrages de Krause (1).

On se contente ordinairement en logique d'examiner les jugements universels et particuliers dans leurs rapports avec les jugements affirmatifs et négatifs, sans tenir compte de l'extension de l'attribut. On obtient alors quatre combinai-

(1) Ch. Waddington, *Essais de Logique*, IV. Paris, 1857.

sons que l'on représente par les quatre premières voyelles, d'après ces vers techniques :

Asserit A, negat E, verum generaliter ambo.

Asserit I, negat O, sed particulariter ambo.

A représente un jugement *universel affirmatif*, de cette forme : « tout ce qui est infini est absolu ; toutes les notions sont des opérations de la pensée. » La première proposition est un jugement réciproque, dont les termes sont équivalents : tout S est tout P ; la seconde est un jugement de subordination : tout S est quelque P.

E représente un jugement *universel négatif* de cette forme : « aucune notion n'est un raisonnement ; nulle peine ne doit être irréparable. » Ces jugements signifient que les termes s'excluent complètement comme notions coordonnées ou incompatibles. C'est le cas de la coordination : tout S n'est pas tout P ; mais il faut bien remarquer que la négation porte sur la relation. Quand on dit « toute faute n'est pas pardonnable, » il y a équivoque ; le sens ordinaire est « non omnis culpa est ignoscenda » quelques fautes seulement sont pardonnable, jugement particulier ; l'autre sens est « omnis culpa non est ignoscenda, » toute faute est dans un rapport négatif avec l'idée de pardon, toute faute exclut le pardon, jugement universel. Pour mieux indiquer la valeur du jugement négatif, on peut, à la forme tout S n'est pas P, substituer la forme tout S est hors de P. Le jugement contraire est le jugement universel affirmatif : tout S est dans P.

I représente un jugement *particulier affirmatif* de cette forme : « quelques hommes sont soldats, quelques polygones équiangles sont équilatéraux. » Quelque S est P ou quelque S est dans P. C'est le cas de la subordination inverse ou le cas de l'entrecroisement, selon que l'attribut est considéré en totalité ou en partie.

O représente un jugement *particulier négatif* de cette forme : « quelques plantes ne sont pas cryptogames, quelques plantes phanérogames à périanthe pétaloïde ne sont pas hermaphrodites. » Quelque S n'est pas P ou quelque S est hors de P. Le premier exemple appartient au cas de la subordi-

nation inverse, car tous les cryptogames sont des plantes ; le second, au cas de l'entrecroisement, car toutes les plantes hermaphrodites n'ont pas de périanthe pétaloïde.

Ces diverses espèces de jugements peuvent encore être figurées avec avantage sous une forme géométrique, qui montre aux yeux les rapports d'extension des deux notions et les conclusions qu'on en peut tirer par inversion, d'après les formules générales du principe de contenance : tout ce qui est dans le contenu est dans le contenant, tout ce qui est hors du contenant est hors du contenu. Chaque cercle est une notion, le sujet ou l'attribut, S ou P. Si les deux notions sont réciproques, les deux cercles devront avoir la même étendue et le même centre et s'appliquer exactement l'un à l'autre. C'est le jugement universel affirmatif, dans le cas de l'équivalence. Si les deux notions sont subordonnées, les cercles devront être différents d'étendue, mais concentriques, pour marquer que le sujet est entièrement contenu dans l'attribut, ou l'attribut entièrement contenu dans le sujet : le premier cas est celui du jugement universel affirmatif, sous forme de subordination ; le second est celui du jugement particulier affirmatif, sous forme de subordination inverse. Si les deux notions sont coordonnées ou incompatibles, les deux cercles ne se toucheront en aucun point, pour exprimer que les termes sont complètement l'un hors de l'autre : c'est le jugement universel négatif. Enfin si les deux notions sont entrecroisées, les deux cercles se couperont, pour indiquer que les termes sont en partie et réciproquement l'un dans l'autre et l'un hors de l'autre : c'est le jugement particulier affirmatif et négatif.

